



Conseil de sécurité

Distr. générale
23 novembre 2015
Français
Original : anglais

Lettre datée du 23 novembre 2015, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

En application du paragraphe 14 de la résolution 2241 (2015) du Conseil de sécurité, le Secrétariat a procédé à une évaluation des mesures de sécurité prévues à Djouba pendant la transition et du rôle que l'ONU devrait jouer pour sécuriser les infrastructures stratégiques et garantir la liberté de circulation dans la capitale. Cette évaluation a été menée en concertation avec le Gouvernement ainsi qu'avec les pays fournisseurs de contingents et de forces de police de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS).

Mesures de sécurité prévues pour la transition

Les parties se sont accordées sur un cessez-le-feu permanent et des dispositions transitoires de sécurité dans le cadre de deux cycles de négociations qui ont eu lieu à Addis-Abeba en septembre et octobre. Ces dispositions doivent permettre aux dirigeants du Mouvement populaire de libération du Soudan dans l'opposition (MPLS dans l'opposition) et aux anciens détenus de rentrer à Djouba dans de bonnes conditions de sécurité et de réduire le plus possible les risques d'atteinte à la sécurité dans la capitale. Lors d'une réunion de suivi organisée le 3 novembre, les parties se sont entendues sur la composition des forces qui resteraient à Djouba pendant la transition.

Le cessez-le-feu permanent et les dispositions transitoires de sécurité prévoient que les forces gouvernementales (l'Armée populaire de libération du Soudan) se retirent à une distance de 25 kilomètres de Djouba et ne laissent qu'un nombre suffisant de soldats pour garder les principales infrastructures publiques. L'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud prévoyait également que les forces étrangères se retirent du Soudan du Sud, à l'exception de l'État de l'Équatoria occidental, dans les 45 jours suivant la signature de l'Accord, ce qui impliquait que les soldats ougandais déployés à Djouba depuis début 2014 se retirent de la ville.

Les parties sont convenues que 4 830 hommes armés (3 420 pour le Gouvernement et 1 410 pour l'opposition) resteraient dans la capitale, soit 1 000 soldats de la garde présidentielle, chargés d'assurer la protection du Président, des vice-présidents et d'autres hautes personnalités, un bataillon administratif et logistique de 750 et 840 éléments respectivement, 1 320 gardes affectés au commandement unifié commun que les parties doivent mettre en place, 500 membres de la police militaire et 170 agents de la sécurité nationale qui ne seraient autorisés à porter que des armes de petit calibre.



Le reste des hommes, dont le nombre n'est pas précisé, devraient déposer leurs armes dans les armureries. Les agents des services de protection de la faune sauvage, les pompiers et les agents pénitentiaires, dont le nombre n'est pas non plus précisé, seraient autorisés à rester à Djouba à condition que leurs armes soient déposées dans les armureries et qu'ils ne puissent les utiliser que pendant le service. En vertu de l'accord signé le 3 novembre, le commandement unifié commun décidera du statut, des lieux de cantonnement et des modalités de déploiement des gardes et de la police militaire. Des unités mixtes intégrées de police réunissant 1 500 hommes de chaque camp, soit 3 000 au total, veilleront, au sein de la structure décentralisée de la police nationale, à la sécurité du public et des installations civiles à Djouba. Un mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité vérifiera le déploiement de ces forces à Djouba, leur nombre et l'état de leurs armements.

À l'heure où le présent rapport a été établi, le commandement unifié commun, le commandement de la police mixte intégrée et le Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité n'avaient pas encore été constitués à Djouba et aucun autre plan opérationnel concernant tel ou tel déploiement ou l'organisation et la division du travail entre ces forces n'avait été arrêté. Selon des déclarations publiques émanant de ministres importants, le Gouvernement pourrait redéployer ses forces excédentaires au voisinage des sept grandes routes d'accès à Djouba. Les unités mixtes intégrées de police seront très probablement chargées de veiller à la liberté de circulation dans la capitale, mais il reste encore à prendre des dispositions précises pour sécuriser les principales infrastructures civiles. Les parties ont également invité conjointement les membres de l'IGAD-Plus et d'autres partenaires régionaux et internationaux à fournir d'urgence les fonds et les ressources nécessaires à l'application de l'accord.

Conditions de sécurité les plus probables à envisager pendant la transition

Actuellement, le dispositif de sécurité mis en place à Djouba est contrôlé par le Gouvernement, qui a déployé des forces militaires et policières. La plupart des effectifs étant déployés à l'extérieur de la capitale, le Gouvernement continuera néanmoins de contrôler l'accès à la capitale, si bien qu'aucune menace extérieure ne devrait peser sur Djouba pendant la période de transition.

Conformément à l'accord de paix, l'armée ougandaise s'est retirée de Djouba. L'aide apportée par ces forces au Gouvernement pendant le conflit a renforcé le sentiment de sécurité dans la capitale. Jusqu'à présent, leur retrait n'a pas eu d'incidence notable. Les fonctions de sécurité qu'elles remplissaient à Djouba, notamment en maintenant une présence dissuasive aux abords de certains sites stratégiques, sont assumées par les forces gouvernementales. Le commandement unifié commun et la police mixte intégrée devront se saisir de cette question. Il semble que le MPLS dans l'opposition n'a pas conservé d'unités militaires organisées à Djouba.

Toutefois, plusieurs milliers de policiers et de soldats nuer fuyant les combats ont trouvé refuge dans les sites de protection des civils de la MINUSS. Certains s'y trouvent encore aujourd'hui, quoique non armés et en civil.

On prévoit que certains membres du personnel de sécurité de l'opposition présents sur le site de la MINUSS, à Djouba, intégreront le contingent réservé à

l'opposition dans la capitale, mais ces questions n'ont pas encore été réglées par les parties.

En outre, l'accord n'aborde pas la question de la présence d'autres ex-combattants sud-soudanais, notamment d'un nombre indéterminé de miliciens affiliés aux Forces armées soudanaises qui ont été abandonnés, peut-être avec leurs armes, après la guerre civile et l'accession à l'indépendance du Soudan du Sud.

Depuis quelque temps, la forte augmentation de la criminalité constitue la principale source d'insécurité à Djouba. Elle se traduit par l'augmentation du nombre d'effractions visant les enceintes des organisations non-gouvernementales étrangères et d'agressions dans la rue. Des vols à main armée sont perpétrés de jour comme de nuit. Si les cambriolages commis dans les enceintes semblaient auparavant planifiés et exécutés par des délinquants organisés, une nouvelle forme d'agression apparaît, plus aléatoire et opportuniste. Le nombre d'affaires caractérisées par l'usage de la force est aussi en hausse. Leurs auteurs portent parfois les uniformes des forces de sécurité. Ils se présentent également à l'entrée des enceintes avec des cartes d'identité émanant de services de sécurité. La délinquance de rue aux abords des restaurants et des hôtels fréquentés par des étrangers, qui ont souvent des devises étrangères sur eux, est également en augmentation. Si les actes délictueux visant les enceintes internationales sont bien recensés, il est plus difficile de mesurer la délinquance qui sévit dans les quartiers sud-soudanais.

L'augmentation de la criminalité est au moins en partie imputable à la détérioration rapide de la situation économique. Le ralentissement de l'activité économique et l'hyperinflation contribuent à la baisse des revenus, à la montée en flèche du coût de la vie et à la hausse du taux de chômage. Les prévisions économiques pour la période de transition ne montrent aucun signe d'amélioration. La criminalité restera donc sans doute une source d'insécurité, à laquelle les unités mixtes intégrées de police devront s'attaquer.

Les problèmes de sécurité de Djouba s'expliquent aussi par les tensions entre les communautés, en particulier entre des victimes du conflit et d'autres personnes déplacées rassemblées sur les sites de protection de la MINUSS, ainsi que d'autres groupes de population perçus comme des soutiens ou des sympathisants du Gouvernement. Actuellement, environ 28 000 personnes déplacées résident sur deux sites de Djouba, à l'intérieur de la Maison des Nations Unies et sur un site attenant.

La tension à l'intérieur et aux abords des sites est visible. Les personnes déplacées ont peur de se rendre dans les quartiers avoisinants, où résident beaucoup de membres du personnel de sécurité et leurs familles. De leur côté, les habitants de ces quartiers vivent dans la crainte de ce qu'ils perçoivent comme un désir de vengeance de la part des personnes déplacées. Les uns comme les autres pâissent des agissements de bandes organisées, dont un bon nombre comptent dans leurs rangs des ex-combattants qui détiennent des armes rudimentaires ou de petit calibre. La MINUSS procède fréquemment à des perquisitions, mais l'étendue des sites et la porosité de leurs enceintes font qu'il est extrêmement difficile de trouver des armes cachées à l'intérieur ou aux alentours. Comme en témoignent plusieurs affrontements qui y ont opposé des bandes organisées, ces sites peuvent être extrêmement difficiles à contrôler.

Outre les unités mixtes intégrées de police, trois institutions jouent un rôle crucial dans le maintien de bonnes conditions de sécurité à Djouba pendant la transition : le Centre d'opérations conjoint, le Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité et la Commission mixte de suivi et d'évaluation. Le Centre d'opérations conjoint est le centre névralgique où seront coordonnés les mouvements des forces de sécurité autorisées : escortes de personnalités, surveillance 24 heures sur 24 de la situation dans la capitale et envoi d'unités mixtes intégrées de police chargées d'intervenir en cas de problème. Il devrait bénéficier de l'information recueillie et communiquée en continu par les contrôleurs et les observateurs du Mécanisme, qui seront déployés à des points stratégiques et patrouilleront dans toute la ville. Les contrôleurs seront chargés de vérifier que les parties respectent les mesures de sécurité et rendent compte régulièrement de l'état des armureries et de la position des unités militaires et de leur matériel. En cas de problème, outre le déploiement d'unités de police, les chefs du Mécanisme pourront réclamer l'appui politique des membres de la Commission pour contenir la violence et rétablir l'ordre.

Le succès des unités mixtes intégrées de police dépendra en grande partie de leur formation initiale, de leur système de commandement et de conduite des opérations, des ressources qui leur seront allouées et de la marge de manœuvre que leur laisseront les autres forces de sécurité présentes à Djouba. Elles auront besoin d'un solide appui international. Les parties ont d'ores et déjà demandé à la MINUSS de les aider à constituer ces unités et à les rendre opérationnelles, comme elles l'avaient fait pour le Centre d'opérations conjoint, le Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité et la Commission mixte de suivi et d'évaluation. J'ai fait des recommandations dans ce sens dans mon rapport spécial sur l'examen du mandat de la MINUSS (S/2015/899), préconisant notamment qu'une centaine d'instructeurs supplémentaires soient déployés dans la Mission pour lui permettre d'exécuter ces fonctions d'appui (mentorat, aide à la planification et coordination du commandement par la coïmplantation). La MINUSS pourrait également fournir un appui opérationnel à ces unités. D'autres partenaires devront leur fournir un appui en matière d'équipement, de communications, de logistique et de services administratifs.

Pour mener à bien sa mission de protection des civils, la MINUSS organise, dans la journée, des patrouilles conjointes de soldats et de policiers à Djouba afin de maintenir une présence dissuasive et de rétablir un climat de confiance. Un projet est actuellement à l'étude pour organiser également des patrouilles la nuit, le but étant de limiter l'insécurité et de prévenir la criminalité. Il faudrait que la MINUSS continue de surveiller et de protéger les sites de protection des civils ainsi que le personnel et les biens de l'ONU, conformément à l'accord sur le statut des forces et à son mandat actuel.

La Mission est également préparée à diverses situations de crise. Elle met régulièrement à jour ses plans d'urgence et s'exerce à des opérations d'extraction et de sauvetage de civils en difficulté, selon ses capacités. S'il le fallait, la MINUSS aiderait à rassembler le personnel international dans des lieux stratégiques, à le protéger avant une éventuelle évacuation et à sécuriser des voies d'accès.

Concertation avec le Gouvernement

À la demande du Conseil de sécurité, le Secrétariat a dépêché une équipe à Djouba, du 4 au 6 novembre, pour consulter le Gouvernement sur les questions susmentionnées. Le Ministre de la défense et des anciens combattants et le Ministre de l'intérieur ont exprimé leur ferme intention d'appliquer l'accord de paix.

Ils ont souligné qu'il n'y avait rien à craindre de leur part, car ils n'avaient aucune intention d'exercer des violences politiques à l'encontre des dirigeants du MPLS dans l'opposition, des anciens détenus ou des personnes déplacées. Ils ont déclaré que, même si l'accord leur déplaisait, ils l'appliqueraient de bonne foi. Ils ont ajouté que les dirigeants du MPLS dans l'opposition pouvaient venir avec ou sans leurs gardes du corps, voire demander la protection d'une tierce partie si cela pouvait les rassurer.

Ils ont affirmé que bien qu'elles ne soient pas nécessaires, les forces de protection étaient les bienvenues. Selon eux, les seuls problèmes de sécurité qui pourraient se poser à Djouba pendant la transition seraient dus à la délinquance, laquelle était imputable à la pauvreté, au sous-développement économique et aux séquelles de la guerre civile. Ils ont prié l'ONU de contribuer à la création des unités mixtes intégrées de police et de s'attaquer aux causes profondes de la pauvreté en développant les infrastructures. Ils ont souligné que la MINUSS ne devait avoir d'autre rôle à jouer dans la sécurité de Djouba que de prêter appui aux unités et au Gouvernement d'unité nationale de transition.

Conclusions

Les institutions prévues par le cessez-le-feu permanent et les dispositions transitoires de sécurité n'ont pas encore été créées. Par conséquent, il est extrêmement difficile d'évaluer les forces et les faiblesses des projets qu'elles pourraient élaborer pour s'attaquer aux problèmes de sécurité susmentionnés ou de déterminer le rôle que devrait jouer l'ONU pour sécuriser les infrastructures stratégiques et garantir la liberté de circulation dans la capitale.

Il existe assurément un risque de voir éclater des violences dans la capitale pendant la transition. Toutefois, l'accord de paix prévoit toutes sortes de mécanismes destinés à atténuer ce risque. Il est donc essentiel qu'ils soient suffisamment financés, que leur personnel soit convenablement formé et équipé, et qu'ils bénéficient de toute la coopération des parties. Au bout du compte, la sécurité de Djouba pendant la transition dépendra de la détermination des parties à appliquer l'accord, de leur aptitude à régler leurs différends de manière pacifique et, surtout, de leur volonté de tourner la page du conflit.

En cas de crise grave, la MINUSS fera tout son possible, dans la limite de ses moyens, pour aider à y trouver une issue et à protéger les civils, le personnel de l'ONU recruté sur les plans national et international et le personnel d'autres organismes internationaux qui sont exposés à une menace imminente de violences physiques. Toutefois, elle ne sera pas en mesure de régler seule une telle crise et aura besoin de tout l'appui des partenaires de l'IGAD-Plus.

La MINUSS est déjà mandatée pour appuyer les mécanismes d'atténuation proposés dans l'accord de paix. Grâce aux ressources additionnelles que j'ai demandées dans mon rapport spécial, elle devrait être largement en mesure de les rendre opérationnels. L'appui d'autres partenaires sera également nécessaire pour

garantir que ces mécanismes s'acquittent avec efficacité et professionnalisme des fonctions qu'il a été convenu de leur attribuer. Les pays fournisseurs de contingents et de forces de police ont été consultés sur cette évaluation et souscrivent à ses conclusions.

(Signé) **BAN** Ki-moon
